



## MESSAGE AU CONSEIL GENERAL

### relatif au Budget de la Commune pour l'année

### 2023

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, pour approbation, le budget de l'année 2023.

Le budget laisse apparaître un bénéfice de Fr. 815'232.60, sur un total de charges de Fr. 83'425'569.20, après un prélèvement de Fr. 2'300'000.- sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, en contrepartie des amortissements y relatifs, en lien avec MCH2. Ces charges englobent notamment une hausse dans différents domaines, tels les indexations des salaires du personnel, des prix des matériaux, des carburants, des énergies de manière générale, et par voie indirecte le coût de certains prestataires. Quant aux recettes, elles sont budgétisées sur la base des taxations fiscales connues des impôts 2020, correspondant à la 1<sup>ère</sup> année d'application de la réforme fiscale des entreprises, d'une part, et aux recettes fiscales désormais mieux connues des personnes physiques, liées par exemple à l'agrandissement terminé du secteur du Platy, d'autre part.

La charge de la péréquation financière intercommunale nette de Fr. 6'935'581.- est en diminution de Fr. 621'925.- par rapport à 2022 (Fr. 7'557'506.-) et de Fr. 787'052.- par rapport à 2021 (Fr. 7'722'633.-).

De plus, la compensation cantonale à recevoir pour la baisse des impôts des personnes morales due à l'introduction de la réforme fiscale des entreprises est budgétisée à hauteur de Fr. 1'941'308.-. Cette recette est en augmentation de Fr. 102'707.- par rapport à 2022 (Fr. 1'838'601.-) et de Fr. 1'352'115.- par rapport à 2021 (Fr. 589'193.-). Pour mémoire, le Canton a octroyé Fr. 10'000'000.- en guise de compensation pour l'ensemble des communes sur les exercices 2020, 2021 et 2022. Le prochain lot de compensation prévu pour les années 2023-2024 représente une enveloppe de Fr. 8'000'000.- à répartir entre les communes. Le dernier lot sera de Fr. 6'750'000.- pour les exercices 2025-2026.

#### Evolution des coûts de l'énergie

Les coûts de l'énergie ont été adaptés pour les bâtiments en tenant compte des éléments connus au moment de la préparation du budget.

Pour le domaine de l'électricité, certains bâtiments comme l'école de Cormanon, l'école de Villars-Vert, le centre sportif, l'administration communale, la STEP, le réservoir font l'objet d'un contrat global de fourniture de l'énergie



avec des prix bloqués jusqu'à fin 2023. Pour ces bâtiments, un coût de 30 cts/kWh a été pris en compte pour 2024 et de 20 cts/kWh pour les années suivantes. Pour les autres bâtiments qui sont sur le marché libre, une augmentation de 20% sur le prix du kWh, annoncée par Groupe E, a été prise en compte pour 2023 et conservé pour les années suivantes.

S'agissant du chauffage, tous les contrats en vigueur pour le CAD ont migré sur des contrats CAD Evo. Ceci conduit à une uniformisation des prix, qui sont bloqués au 30 juin de chaque année pour une durée d'une année, et qui doivent garantir une part de 75% d'énergie renouvelable à l'horizon 2028 (actuellement 54.2%). Les prix pour 2023 prennent en compte les prix adaptés aux nouveaux contrats et une inflation de 5% depuis juillet 2023. Pour les bâtiments encore chauffés au gaz (administration, la Grange, cellules des Platanes), une inflation de 21% a été prise en compte pour 2023 et conservée pour les années suivantes.

L'impact éventuel des mesures d'économie d'énergie n'a pas été pris en compte dans les budgets car les montants définis sont trop aléatoires en raison de l'influence prépondérante de la météo.

### Matériel de nettoyage dans les écoles

Dans l'idée d'améliorer le processus de désinfection et de nettoyage, tout en réduisant l'impact écologique, un nouveau système modifiant l'eau du réseau en eau ozonée (système Avatar) sera installé dans les écoles de Cormanon, Rochettes et Villars-Vert. L'appareil fixé au mur, raccordé au réseau d'eau, utilise un magnétiseur assurant les fonctions de préfiltre pour modifier la structure moléculaire de l'eau. L'eau ozonée générée par le système est un nettoyant puissant et assainissant aux pouvoirs détergent, dégraissant, désinfectant et destructeur d'odeurs. L'eau ozonée est disponible en tout temps, elle peut être utilisée en désinfection pendant une durée de 4h et en nettoyage pendant 8h, après ce laps de temps l'ozone se désintègre. Dès lors, ce système réduit également les rejets de produits chimiques dans les canalisations. Ce système est testé à satisfaction depuis une année à l'école du Platy.

Pour ce qui est des produits de nettoyage, une inflation de 25% a été prise en compte sur la fourniture.

Par le présent message, nous vous communiquons un certain nombre de renseignements complémentaires sur les dépenses nouvelles 2023 et sur certains postes précis du budget de résultats 2023 :

\*\*\*\*\*

## **A. Les dépenses nouvelles 2023**

A titre préliminaire, voici pour mémoire quelques extraits du nouveau règlement communal des finances du 11 décembre 2020 :

Art. 6 :<sup>1</sup> Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas Fr. 100'000.-.

Art. 6 :<sup>2</sup> Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de 10 ans fait foi.

Art. 7 :<sup>1</sup> Le Conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

Art. 7 :<sup>2</sup> Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière du Conseil communal fixée à l'article 6 du présent règlement, la Commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCO).

1) **Les dépenses nouvelles non liées, à faire valider par le Conseil général**

**0210 Administration des finances et contributions**

**0210.3010.00 Salaires du Service des finances Fr. 835'500.00**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022, le service des finances a engagé un cadre supplémentaire en raison de la forte charge de travail et des recommandations de l'organe de révision. Ce poste n'était pas prévu au budget 2022 mais a été validé par la Commission financière. Le budget 2023 supporte la charge annualisée.

**2120 Ecole primaire II (3H – 8H)**

**2120.3611.30 Traitement enseignants EP classes surnuméraires Fr. 54'000.00**

Le Conseil communal souhaite pouvoir soutenir les écoles, en tenant compte de la situation des effectifs et du type de population, et les faire bénéficier d'une classe surnuméraire à charge de la Commune. Cette question se pose essentiellement pour l'école de Villars-Vert où plus de 80% des élèves sont allophones. Une classe en sus permettrait de réduire les effectifs par classe et par là de permettre aux élèves en difficulté de continuer à progresser à leur rythme. C'est aussi une manière de soulager les enseignant·e·s qui doivent composer avec des classes à grands effectifs. Le coût par année scolaire d'une classe surnuméraire s'élève à Fr. 160'000.00. Pour 2023, le montant est fixé au prorata du calendrier scolaire, soit depuis août 2023.

**3420 Parcs publics, chemins naturels et espaces verts**

**3420.3010.00 Salaires des jardiniers Fr. 706'200.00**

Cette augmentation est principalement le résultat de la demande d'un poste de jardinier supplémentaire à 50%, à la suite d'un transfert d'employé avec le chapitre des déchets.

**5450 Curatelles, prestations aux familles, APEA**

**5450.3010.00 Salaires du personnel des curatelles Fr. 564'000.00**

Pour répondre aux besoins croissants du service, le Conseil communal a inscrit un poste supplémentaire de collaborateur administratif à 80% au budget.

**5720 Service des affaires sociales Villars-sur-Glâne**

**5720.3010.00 Salaires assistants sociaux et administration Fr. 862'000.00**

Ce poste comprend deux dépenses nouvelles, à savoir l'augmentation d'un taux d'activité de 10 % pour assistance sociale, en vue de décharger le chef de service, et la mutation d'un CDD sous contrat de droit privé en CDI en contrat de droit public, pour un poste de collaboratrice administrative à 70%.

**5797 Cohésion sociale, Générations, Animation DCSGA**

**5797.3010.00 Salaires du personnel DCSGA Fr. 394'000.00**

Pour la mise en place du concept Seniors+, le Conseil communal a inscrit au budget un poste de coordinateur Senior+ à 50%.

**5797.3637.10      Encouragement aux projets des habitants      Fr.      15'000.00**

Il est proposé d'allouer une enveloppe budgétaire destinée à financer des projets proposés par les habitants de la Commune. Le budget participatif est une démarche qui encourage le développement de projets de quartier et donne l'opportunité aux habitants de décider de l'allocation de ressources financières de la Commune. Ainsi, des voisins, une association de quartier ou un groupe d'habitants pourront proposer une amélioration de leur lieu de vie et disposer de moyens pour réaliser la proposition.

**2)      Les dépenses nouvelles non liées de la compétence du Conseil communal**

**0220      Secrétariats général et technique, RH, Informatique**

**0220.3130.05      Mandat d'archivage      Fr.      15'000.00**

En 2018 la Commune avait attribué un mandat pour l'adaptation des archives aux nouvelles exigences. Le démarrage de ce mandat a été retardé en raison du processus de fusion. Nous ne voulions pas utiliser des ressources financières pour mettre en place une systématique qui aurait dû être modifiée par la suite. Il s'agit d'élaborer un plan de classement, un calendrier de conservation ainsi qu'une procédure documentaire. Par la suite, il sera nécessaire de procéder à une épuration et inventoriage des archives.

**7206      Station d'épuration intercommunale (STEP) (hors taxe)**

**7206.3132.55      Etudes mise à jour des clés de répartitions      Fr.      20'000.00**

Afin de clarifier les montants à engager dans l'agrandissement de la STEP pour les communes raccordées, une mise à jour des clés de répartitions de résultats et d'investissements datant de 2016 devra être élaborée.

**7610      Protection de l'air et du climat**

**7610.3132.50      Honoraires cadastre du bruit      Fr.      20'000.00**

Conformément à l'ordonnance fribourgeoise d'application de l'OPB, les communes sont tenues d'établir un cadastre de bruit des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun, en assurer la mise à jour et le remettre au Service de l'environnement. Le cadastre de bruit communal date de novembre 2014 et sa mise à jour doit à présent être envisagée. Dès 2023, l'OFEV recommande officiellement d'utiliser le modèle de calcul sonROAD18 qui remplace le modèle StL86+. Ce dernier modèle correspond à l'état actuel de la technique et des connaissances. Le cadastre de bruit actuel sera mis à jour progressivement en fonction des nécessités et des modifications du trafic observées sur le réseau routier communal.

**3)      Les dépenses nouvelles liées de la compétence du Conseil communal**

Néant

**4)      Les dépenses nouvelles liées, dont les montants dépassent la compétence du Conseil communal, nécessitant le préavis de la Commission financière quant à leur caractère lié**

**0220      Secrétariats général et technique, RH, Informatique**

**0220.3130.06 Prestations de tiers- DIGI-FR (DL) Fr. 12'250.00**

L'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) est l'interface avec le Canton pour la mise en place d'un portail d'accès aux prestations informatiques avec le Canton afin d'uniformiser la solution. Pour la première année, une participation de Fr. 1.- par habitant est demandée à l'ensemble des communes. Il faut également savoir que le Canton met également Fr. 1.- par habitant pour ce projet. Il s'agit d'une dépense récurrente.

**1500 Service du feu**

**1500.3612.03 Part aux frais du RSS (DL) Fr. 286'634.00**

Ce montant représente la part des frais d'exploitation du bataillon, taxe non-pompier déduite, répartis entre les communes du district sur la base de la population et de la valeur immobilière assurée (50/50).

**1500.3612.04 Remboursement taxe d'exemption au RSS (DL) Fr. 270'000.00**

La taxe d'exemption perçue est reversée intégralement au Réseau Santé Sarine. Dans le cas où la taxe serait de Fr. 0.-, ce montant resterait dû au RSS comme complément de participation aux coûts d'exploitation, représentant un total de Fr. 556'634.- (Fr. 286'634.- + Fr. 270'000.-).

**2126 Service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal (SLPPI)**

**2126.3130.50 Traitements des responsables (DL) Fr. 219'711.05**

L'augmentation importante du montant s'explique par le fait que cette rubrique englobe non seulement les salaires de la direction et de l'administration mais également les salaires des trois responsables de secteur en logopédie, psychologie et psychomotricité, nouvelles fonctions recommandées par le SESAM et acceptées par la Commission de gestion SLPPI. Ces nouvelles fonctions seront mises en place dès 2023 et doivent permettre une collaboration et une coordination accrues avec le SESAM. Le canton subventionne la moitié des salaires des responsables de secteur.

**5) Les dépenses nouvelles non liées, dont les montants dépassent la compétence du Conseil communal, sur demande de l'organe de révision, nécessitant le préavis de la Commission financière sur le montant périodique**

**9900 Postes non ventilables**

**9900.3010.90 Solde de vacances et heures supplémentaires Fr. 20'000.00**

Cette nouvelle rubrique a été créée dans les comptes 2022 lors de la révision des comptes 2021, à la demande des réviseurs. Etant donné que la provision initiale sera à charge des comptes 2022, il ne s'agit ici que d'une estimation de la variation de cette provision, qui porte sur les heures supplémentaires effectuées en 2023, non encore compensées, ainsi que du solde des vacances 2023 non prises au 31.12.2023.

\*\*\*\*\*

Par le présent message, le Conseil communal vous communique un certain nombre d'autres renseignements complémentaires :

## B. Budget de résultats

### Commentaires chapitre par chapitre :

#### **0 Administration générale**

#### **0210 Administration des finances et contributions**

**0210.3010.00 Salaires du Service des finances Fr. 835'500.00**

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A1.

#### **0220 Secrétariats général et technique, RH, Informatique**

**0220.3109.00 Sécurité et santé au travail Fr. 40'000.00**

L'augmentation de cette position budgétaire par rapport à l'année 2022 est le résultat d'un mandat à l'heure qui a été donné à l'externe. En effet, au lieu de chercher une personne à 20% comme demandé dans le cadre du budget 2022, le Conseil communal a choisi d'externaliser cette tâche. Ce montant sera appelé à diminuer régulièrement étant donné que la remise à niveau du concept demande un gros effort au début et que par la suite il n'y aura qu'un suivi.

**0220.3118.00 Achat et mise à jour des logiciels Fr. 118'800.00**

Pour l'année prochaine, il est prévu de migrer l'ensemble de l'administration sur Office 365, pour des questions de mises à jour du produit, pour un coût d'environ Fr. 30'000.-, d'adapter le programme des écoles Syslog pour Fr. 12'000.- et d'adapter également le registre du Contrôle des habitants aux nouvelles normes imposées par l'e-déménagement ainsi que le « mariage pour tous ».

**0220.3130.05 Mandat d'archivage Fr. 15'000.00**

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A2.

**0220.3130.06 Prestations de tiers- DIGI-FR (DL) Fr. 12'250.00**

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A4.

**0220.3636.50 Cotisations et dons Fr. 120'000.00**

La Société des remontées mécaniques de la Berra a sollicité notre Exécutif pour augmenter son soutien qui passera de Fr. 3.- à Fr. 5.- par habitant. Les prestations offertes, en retour, sont très intéressantes pour les écoles de Villars-sur-Glâne et s'étendent désormais à la saison hivernale ainsi qu'à l'automne.

#### **0290 Bâtiment administratif Petit-Moncor 1B-1F**

**0290.3144.00 Entretien et réparations bâtiment administratif Fr. 215'000.00**

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien
- Remplacement production de froid du local serveur
- Remplacement régulation chauffage et ventilation
- Agencement et rayonnage pour le service des curatelles
- Nettoyage annuel des vitres et stores
- Frais d'entretien PPE (espaces communs et parking)

Concernant le remplacement de la régulation du chauffage et de la ventilation (modernisation des tableaux de commande), il faut préciser qu'un montant de Fr. 39'000.- était inscrit au budget 2022. Au printemps 2022, la Commune a été informée de la nécessité de remplacer également les périphériques et de l'obligation de coordonner ces travaux avec le bâtiment voisin. Tenant compte de l'urgence des travaux, la Commission financière a validé un montant complémentaire de Fr. 29'251.30 en date du 11.07.2022. Malheureusement, en raison des problèmes d'approvisionnement du matériel, ces travaux n'ont pas pu être réalisés avant la saison de chauffe, raison pour laquelle ils sont reportés à 2023 (fin de période de chauffe). Dans l'intervalle, le fournisseur doit garantir le chauffage du bâtiment en cas de panne.

S'agissant du remplacement de la production de froid pour le local serveur, celle-ci est d'origine et complètement surdimensionnée. Son remplacement permettra de réduire la consommation d'énergie.

## **0291 Centre de rencontre « La Grange »**

**0291.3101.00 Matériel de nettoyage des locaux Fr. 9'500.00**

En plus de l'inflation de 25% sur la fourniture des produits de nettoyage, l'augmentation du poste se justifie également par l'achat d'outillage et d'un aspirateur dorsal.

**0291.3144 Entretien et réparations La Grange Fr. 36'000.00**

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien, curage des drainages
- Réfections ponctuelles du crépi de façade au nord et à l'est
- Remplacement des spots de la salle de conférence par des LED
- Peinture d'entretien de la porte d'entrée et des fenêtres du rez de la façade est
- Remplacement de l'installation sono de la grande salle
- Remplacement de 11 chaises et de 5 plateaux de table

## **0292 Ancienne école**

**0292.3144.00 Entretien et réparations du bâtiment de l'Ancienne école Fr. 26'000.00**

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien, curage des canalisations
- Remplacement des stores intérieurs dans 2 salles et nouveaux stores intérieurs dans la salle de musique du 2<sup>ème</sup> étage
- Remplacement des verres fissurés des garde-corps
- Réfection partielle de la peinture extérieure des fenêtres

## **0294 Bâtiment Route de Moncor 2a**

**0294.3144.00      Entretien et réparations pavillon Moncor 2a      Fr.      10'000.00**

En plus de l'entretien courant, un contrôle général de la toiture est planifié pour 2023 en raison du constat d'infiltrations d'eau.

**0299      Planification et gestion des bâtiments**

**0299.3132.50      Etudes pour bâtiments communaux      Fr.      83'000.00**

Ce poste comprend :

- Bâtiment administratif : étude pour la réfection de la toiture, éventuelle expertise et étude de surélévation
- Ancienne école : établissement d'un CECB+
- Ecole des Rochettes : étude pour la transformation de l'appartement du concierge en bureaux
- Centre sportif du Platy : étude ingénieur sanitaire et architecte pour la réfection des vestiaires
- Centre sportif du Platy : analyse des besoins en collaboration avec le Service des sports

**1      Ordre et sécurité publics**

**1110      Police**

**1110.3612.10      Participation à la Police intercommunale (DL)      Fr.      773'953.00**

L'importante augmentation budgétaire de ce poste est principalement due à l'engagement de deux agents supplémentaires en 2022, dont le coût est annualisé en 2023. Auparavant, l'engagement du dernier agent de police remonte à 2017. Ces nouveaux postes de travail sont non seulement justifiés par l'augmentation des missions, interventions et par l'augmentation des habitants dans des communes membres, mais aussi pour pouvoir garantir une présence de deux agents en permanence du lundi au vendredi de 07h00 à 18h00 ainsi que le samedi et dimanche, mais à des heures adaptées en fonction des besoins et des circonstances. Un nouvel agent est maintenant rattaché à Villars-sur-Glâne et l'autre à Matran et Corminboeuf.

**1500      Service du feu**

En application de la nouvelle loi sur la défense incendie et les secours (LDIS), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 les pompiers du district sont intégrés au Réseau Santé Sarine (RSS). Bien que les statuts et principalement la taxe non-pompier de Fr. 270'000.- qui y est liée ont été refusés par le Conseil général, le corps de sapeurs-pompiers ne peut pas exister en dehors de cette structure. Cette taxe peut être imposée par le Canton, raison pour laquelle elle apparaît dans le budget. L'impact sur les finances communales est le suivant : pour le budget 2023, le montant net à payer (charges diminuées des produits) s'élève à 293'634.-, taxe non-pompier déduite. De plus, le RSS verserait un loyer pour la caserne mise à disposition du CSP de Fr. 230'000.00 enregistré en revenus dans le compte 6151.4920.00 BSEV. Le Réseau Santé Sarine verserait également un défraiement pour les interventions des employés communaux durant la journée.

**1500.3612.03      Part aux frais du RSS (DL)      Fr.      286'634.00**

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A4.

**1500.3612.04      Remboursement taxe d'exemption au RSS (DL)      Fr.      270'000.00**

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A4.

**1500.4200.00**      **Taxe d'exemption du service du feu**      (-)      Fr.      **270'000.00**

Si une taxe d'exemption est décidée par l'Association de communes, elle s'applique à l'ensemble des habitants du district. Cette taxe est indissociable du règlement du Réseau Santé Sarine mis en votation cet automne.

**1500.4612.25**      **Part du RSS pour MAD des employés communaux**      (-)      Fr.      **13'500.00**

La mise à disposition des employés communaux, afin de garantir la prise en charge des interventions diurnes, n'est pas uniforme sur le district. Afin d'en garantir la pérennité, le règlement prévoit de dédommager les communes à raison de 1'500.- par année et par personne, ce qui représente environ 35 h par année.

**1620**      **Protection civile**

**1620.3144.00**      **Entretien et réparations des abris PC**      Fr.      **54'000.00**

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien et curage des canalisations
- Remplacement des luminaires obsolètes par du LED (dernière étape)
- Nettoyage des canaux de ventilation
- Remplacement des serrures clés à chiffres par cylindres
- Peinture d'entretien
- Peinture local boxe et fitness
- Remplacement draps housse (dernière étape)

## **2**      **Formation**

**2120**      **Ecole primaire II (3H – 8H)**

**2120.3113.00**      **Matériel informatique, réseau, imprimantes, toner**      Fr.      **107'000.00**

Lors des exercices précédents, le budget disponible s'élevait à Fr. 95'000.00 pour l'acquisition, le renouvellement, la maintenance du parc et du matériel ainsi que pour l'achat de petit matériel et des consommables. Le parc compte près de 300 machines et selon les recommandations du centre Fri-tic, il faut compter une enveloppe entre Fr. 300.00 et Fr. 500.00 par machine et par an. Ce montant comprend la totalité des frais inhérents à la maintenance (*décharges horaires du responsable informatique, mandats à des entreprises externes, réparations - les frais de fonctionnement et de consommables ne sont pas inclus*). L'augmentation de Fr. 12'000.00 sur l'exercice 2023 provient d'un transfert de charge de Fr. 3'420.00 depuis la rubrique « 2120.3104.00 Matériel scolaire » relatif à l'équipement informatique des enseignant·e·s spécialisé·e·s et des futurs travailleurs·euses social·e·s en milieu scolaire. Ces coûts sont facturés par le Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) à raison de Fr. 60.00 par classe. Il est également prévu d'acquérir 20 iPads supplémentaires pour les quatre écoles. Cette demande émane du corps enseignant en lien avec le plan d'études afin d'intégrer les nouveaux apprentissages relevant de l'éducation numérique.

**2120.3118.00**      **Achats et mises à jour des logiciels**      Fr.      **16'700.00**

En 2023, il s'agira de renouveler la licence de l'antivirus Sophos pour près de 300 machines. La licence est renouvelable tous les 36 mois au prix de Fr. 30.00/machine, soit Fr. 9'000.00. Depuis l'interdiction par la DFAC de l'utilisation de WhatsApp par les enseignant·e·s dans le cadre scolaire, la solution Klapp a été envisagée. Il s'agit d'un outil permettant une communication simple garantissant la protection des données, lesquelles sont stockées en Suisse. Le prix s'élève à Fr. 5.00 par personne et par an (1'000 élèves et 100 enseignant·e·s) soit Fr. 5'500.00.



**21701.4240.30 Rétribution énergie photovoltaïque Cormanon (-) Fr. 20'000.00**

Ce montant est estimé en prenant en compte la quantité de courant réinjecté en 2021 et l'augmentation du prix de rachat du kWh à 14.45 cts.

**21702 Ecole des Rochettes**

**21702.4471.00 Loyer de l'appartement de service (-) Fr. 0.00**

Le Conseil communal a profité du départ à la retraite du concierge pour réaffecter la surface du logement aux besoins scolaires (SLPPI, enseignants spécialisés, etc.). Les travaux nécessaires feront prochainement l'objet d'une demande de crédit.

**21704 Cellules des Platanes**

**21704.3144.00 Entretien et réparations Cellules des Platanes Fr. 45'000.00**

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant
- Frais d'entretien PPE
- Peinture des salles ACM-ACT
- Amélioration des locaux de l'AES (réparation cuisine, remplacement revêtement de sol et peinture)

**2195 Transports scolaires**

**2195.3130.00 Transports scolaires (y c. transports piscine/patinoire) Fr. 60'000.00**

Pour l'année scolaire 2022/23, le nombre de trajets augmente de plus de 8%. Cette situation s'explique par l'augmentation du nombre de classes dans le cercle scolaire ainsi que par des dédoublements de bus en raison de certains effectifs de classes importants. Pour information, un bus scolaire permet d'accueillir 23 élèves au maximum. Parallèlement, le prix du carburant a augmenté de près de 35% depuis le début de l'année 2022. Le contrat de prestation piscine/patinoire avec le transporteur a, par ailleurs, été revu à la hausse de Fr. 3'000.00 pour l'année scolaire 2022 déjà, en tenant compte des éléments précités. De plus, toutes les courses dites « spéciales » pour les activités culturelles, les courses d'écoles, le sport extrascolaire sont soumises à cette inflation et à l'augmentation du nombre de classes.

### **3 Culture, sports et loisirs**

**3229 Espace Nuithonie et Théâtre Equilibre**

**3229.3144.00 Entretien et réparations Espace Nuithonie Fr. 102'000.00**

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant
- Remplacement de l'éclairage des loges par du LED
- Automatisation des ouvrants et programmation freecooling pour rafraîchissement
- Modification du réseau de ventilation pour amélioration brassage de l'air
- Pose d'un clapet anti-retour sur la ventilation de l'ascenseur
- Remplacement porte de la surface administrative
- Remplacement revêtement de sol WC et derrière le bar



**3420 Parcs publics, chemins naturels et espaces verts**

**3420.3010.00 Salaires des jardiniers Fr. 706'200.00**

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A1.

**3420.3140.00 Entretien des jardins publics et espaces verts Fr. 106'800.00**

- Entretien des places de jeux
- Ecole de Cormanon - Extention de la haie vive
- Giratoire du Condoz-Route de Matran - Remplacement des plantations (report)
- Utilisation domaine public - Skate-park Villars-Vert
- Achats de fleurs annuelles
- Achat d'engrais
- Hivernage des plantes
- Plantations diverses
- Bancs communaux
- Copeaux
- Entretien des jeux d'eau
- Entretien des places de jeux autour des écoles
- Taille chêne - Chemin des Bouvreuils
- Taille arbres dans l'Étang du Platy
- Réalisation des supports d'affichage (Villars-Vert, Grand-Chênes, HFR, Etang du Platy et Déchetterie principale)
- École des Rochettes - Remplacement des lauriers par des plantes vivaces
- Étude de faisabilité pour assainissement de l'Étang et des berges
- Fournitures diverses

**5 Prévoyance sociale**

**5450 Curatelles, prestations aux familles, APEA**

**5450.3010.00 Salaires du personnel des curatelles Fr. 564'000.00**

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A1.

**5451 Structures d'accueil extrafamilial de jour**

**5451.3636.00 Subvention Fondation pour les AEF (DL) Fr. 1'899'273.00**

La forte augmentation des subventions communales s'explique principalement par les facteurs suivants : une forte progression des heures de placement dans les crèches et AES de la FAEF (estimation 2023 : 337'686 heures; 2021 : 282'117 heures) et donc des subventions y relatives, le rabais fratrie introduit au mois d'août 2022 (+ Fr. 120'000.-/an) et la décision de ne pas répercuter sur les familles l'augmentation d'un franc (de Fr. 8.- à Fr. 9.-) du prix des repas de midi en AES, annoncée dès janvier 2023 par l'ensemble des fournisseurs, ainsi que l'augmentation du coût des aliments pour la préparation des repas en crèche (Total : + Fr. 50'000.-). À noter également que l'augmentation des heures de placement implique l'engagement de personnel supplémentaire pour respecter les normes du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Il est également prévu un poste à 50% supplémentaire au sein de l'administration de la FAEF et un renchérissement de 2% à faveur du personnel faisant suite à l'augmentation du coût de la vie. À noter enfin que, à titre prévisionnel, le budget de la FAEF a compté une

possible augmentation de la capacité d'accueil dans l'éventualité d'une ouverture d'une nouvelle crèche aux Dailles dès la 2<sup>ème</sup> moitié de 2023 (cf. Postulat Portmann-Karati).

**5720 Service des affaires sociales Villars-sur-Glâne**

**5720.3010.00 Salaires assistants sociaux et administration Fr. 862'000.00**

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A1.

**5720.3637.00 Aide matérielle, MIS et mesures mixtes VSG Fr. 3'700'000.00**

Pour l'année 2023, l'aide matérielle est augmentée de Fr. 550'000.-. Il s'agit principalement d'une rectification du calcul de l'aide matérielle versée, due au changement informatique. Depuis avril 2021, avec l'introduction du nouveau logiciel, les montants d'aide matérielle versés et les montants récupérés (rétroactifs des différentes assurances sociales, remboursements des bénéficiaires), sont désormais compensés, seuls les montants nets apparaissent dans l'aide matérielle. Auparavant, les montants étaient indiqués séparément, dans les charges et les produits, en valeur brute. Le montant calculé pour le budget 2022 a donc été sous-estimé, autant au niveau de l'aide financière que de la récupération des frais d'assistance. Concrètement, Fr. 550'000.- sont rajoutés au budget de l'aide matérielle, mais Fr. 450'000.- sont récupérés dans le budget récupération frais d'assistance. Les Fr. 100'000.- restants correspondent à une augmentation du nombre de nouveaux dossiers d'aide financière constatée en 2022. Ce phénomène s'explique notamment par la fin des aides prolongées suite au COVID (notamment des chômeurs âgés en fin de droit), ainsi que d'une augmentation du nombre de personnes qui déménagent dans le quartier de Villars-Vert dans des appartements peu onéreux et qui demandent ensuite l'aide sociale. L'augmentation nette effective de l'aide matérielle correspond donc à un montant de Fr. 100'000.-, soit une augmentation de 3,8%.

**5720.4260.00 Récupération frais d'assistance VSG (-) Fr. 1'000'000.00**

La récupération des frais d'assistance correspond à tous les montants qui sont récupérés suite à de l'aide matérielle qui est octroyée à un bénéficiaire. Il s'agit soit des remboursements effectués par les bénéficiaires, soit de toutes les assurances sociales, les allocations et les subsides dont un bénéficiaire a droit mais qui ont été avancés par l'aide sociale. L'aide sociale étant subsidiaire, les montants sont ensuite reversés à la Commune dans ce poste de récupération des frais d'assistance (rétroactifs AI, PC, AC, APG, subsides de formation, subsides de caisse-maladie, allocations familiales, etc.). Comme expliqué pour le poste ci-dessus, suite au changement informatique en 2021, le calcul a changé. Suite à ce changement, le montant estimé pour 2022 a été sous-évalué. C'est pourquoi, pour le budget 2023, ce poste passe de Fr. 550'000.- à Fr. 1'000'000.-.

**5720.4631.00 Participation du Canton aux frais d'assistance VSG (-) Fr. 1'080'000.00**

Le Canton participe financièrement à hauteur de 40% de l'aide matérielle nette octroyée par la Commune. Pour le calcul de la participation cantonale, il faut prendre le montant du poste 5720.3637.00 « Aide matérielle, MIS et mesures mixtes VSG », et ensuite déduire le montant du poste 5720.4260.00 « Récupération frais d'assistance VSG », soit une charge nette de Fr. 2'700'000.-. Le 40% de ce montant correspond donc à la participation cantonale. Pour 2023, le budget de l'aide matérielle effective étant supérieur de 3,8%, le montant de la participation cantonale l'est également.

**5797 Cohésion sociale, Générations, Animation DCSGA**

**5797.3000.01 Jetons Commission Villars-Sympa Fr. 1'500.00**

Selon la convention signée en juin 2022 avec la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, la Commune de Villars-sur-Glâne réintègre le projet « Communes Sympa » en 2022. Un des engagements que la Commune doit

respecter est la mise en place d'une Commission communale, qui sera la responsable stratégique du projet. Cette Commission se réunira deux fois par année et comprendra deux membres du Conseil communal et quatre membres du Conseil général.

**5797.3010.00 Salaires du personnel DCSGA Fr. 394'000.00**

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A1.

**5797.3637.00 Subvention activités Seniors Fr. 30'000.00**

Pour l'année 2022, un concept Senior+ a été rédigé par la Cohésion sociale et validé par le Conseil communal. Ce concept a pour but de veiller à l'intégration des seniors dans la société, à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences, ainsi qu'au maintien de leur autonomie. Afin de parvenir à ces objectifs, plusieurs mesures sont proposées dans le concept. A partir de l'année 2023, avec la volonté d'engager un-e coordinateur-trice senior et de développer davantage l'offre et l'accompagnement autour des personnes âgées, le budget pour les activités Senior est augmenté de 20%.

**5797.3637.10 Encouragement aux projets des habitants Fr. 15'000.00**

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A1.

## **6 Trafic et télécommunications**

### **6150 Routes communales**

**6150.3132.50 Frais d'études Fr. 200'000.00**

- Routes de Villars et Fort-St-Jacques, projet renouvellement routier accompagnant les travaux d'assainissement des collecteurs EU/EP Fr. 70'000.00
- Route de la Glâne, travaux édilitaires, projet Fr. 50'000.00
- Route du Bugnon, avant-projet de mise en œuvre du concept mobilité douce accompagnant les travaux d'entretien (réhabilitation de la fondation de chaussée) Fr. 30'000.00
- Ruisseau de l'Ile, avant-projet Fr. 15'000.00
- Route de Cormanon, bande mixte piétons/vélos Fr. 20'000.00
- Route de Cormanon, arrêt de bus Fr. 20'000.00
- Route du Petit-Moncor, arrêt de bus et trottoir Fr. 10'000.00
- Etude gestion de stationnement Fr. 10'000.00
- Place arborée, avant-projet Fr. 25'000.00
- Matériel, logiciel, divers Fr. 5'000.00

Total théorique Fr. 255'000.00

**Total imputé au budget 2023 Fr. 200'000.00**

### **6151 Bâtiment des services extérieurs et du feu (BSEV)**

**6151.3101.00 Matériel de nettoyage des locaux Fr. 12'000.00**

En plus du matériel et des produits usuels, le remplacement de l'autolaveuse est nécessaire.

**6220 Trafic régional et d'Agglomération**

**6220.3141.00 Entretien des arrêts de bus et abris Fr. 50'000.00**

Le Service des ponts et chaussées planifie la mise en conformité à la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) des deux arrêts de bus de "Moncor". Dans le cadre de ces travaux, la Commune en profite pour assainir l'abri voyageur de l'arrêt "Moncor" en direction la Ville de Fribourg, qui est l'un des plus anciens de la Commune et ainsi bénéficiaire de prix intéressants pour les travaux de génie civil. En outre, pour respecter les gabarits LHand, il est nécessaire de déplacer l'abri en direction des Dailles, à savoir que les travaux liés aux installations éditaires sont à la charge de la Commune. Ces travaux initialement prévus en 2022 ont été repoussés à 2023.

**6220.3612.90 Part aux transports et mobilité Agglo (DL) Fr. 2'452'437.00**

Il s'agit d'une dépense liée à la commande de l'Agglomération pour les prestations de transports publics. De manière générale, à l'instar de l'année 2022 qui a connu des développements conséquents (notamment lignes 12, 13, 8, 7 et 5, 6 et 4), les développements de l'offre prévus sur le réseau de l'Agglomération fribourgeoise dans le courant de l'année 2023 (lignes 9, 5 et 7) sont relativement importants et justifient en grande partie l'évolution de l'indemnité prévue pour l'année prochaine. Le montant de l'offre 2023 tient également compte de l'inflation générale et des autres évolutions défavorables, en lien notamment avec le prix des carburants. De même que pour l'année 2022, des pertes de recettes, liées à la pandémie de COVID-19, ne peuvent pas être exclues pour le prochain exercice. Pour plus de détails, nous vous renvoyons aux Messages du Comité d'Agglomération au Conseil d'Agglomération en vue de l'adoption des budgets 2022 et 2023 publiés sur le site internet de l'Agglomération de Fribourg.

**7 Environnement et aménagement du territoire**

**7101 Approvisionnement en eau potable (EP) (hors taxe)**

**7101.3143.00 Entretien et réparations des installations communales Fr. 140'000.00**

L'augmentation de ce poste est due aux travaux de modification des installations au réservoir de Belle-Croix, qui permettront de sécuriser la distribution d'eau par liaison directe entre le réservoir du CEFREN et le réservoir de Belle-Croix. Il sera ainsi possible de garantir en tout temps l'approvisionnement et la défense incendie même lors des travaux d'entretien annuels des cuves.

**7101.3612.00 Contribution au Consortium des eaux (DL) Fr. 12'800.00**

**7101.3612.10 Contribution au déficit du Consortium (DL) Fr. 43'268.95**

Selon les statuts du CEFREN, les Communes paient une contribution et un prix du volume d'eau restés identiques depuis de nombreuses années. Le déficit éventuel est ensuite réparti entre tous les membres. Ce modèle, en cours de modification, restera valable en 2023. Ainsi, les membres du CEFREN continueront de payer la contribution au Consortium des eaux ainsi que le déficit de ce dernier, malgré la dissolution de réserves dues au passage à MCH2.

**7101.4250.70 Vente d'eau potable (m3) (-) Fr. 1'520'000.00**

Les ventes d'eau sont fluctuantes d'une année à l'autre et plusieurs facteurs influencent les résultats annuels. En 2021, les ventes d'eau se sont élevées à Fr. 1'421'201.00. En 2022, en nous basant sur les 9 premiers mois de l'année, nous pouvons estimer une consommation de 1'520'000 m3 à Fr. 1.-.

**7201 Epuration, traitement des eaux usées (EU) (hors taxe)**

**7201.4510.07 Prélèv. sur Fonds spécial Equilibre du Compte eaux usées (-) Fr. 265'876.20**

Les recettes courantes d'exploitation ne couvrent pas les dépenses, ce qui nécessite un prélèvement sur la réserve. Un nouveau règlement est en cours d'élaboration et devrait être soumis en 2023.

**7206 Station d'épuration intercommunale (STEP) (hors taxe)**

**7206.3111.50 Installation solaire photovoltaïque Fr. 250'000.00**

**7206.4501.72 Prélèvement sur le fond de renouvellement STEP (-) Fr. 250'000.00**

Les toits plats de certains bâtiments de la STEP offrent l'opportunité d'accueillir une installation photovoltaïque. Au regard des incertitudes actuelles, le fait de disposer d'une production d'énergie propre à la STEP est évidente. Afin de financer cette installation, le même montant sera prélevé sur le fonds de renouvellement intercommunal des installations.

**7206.3132.50 Etudes et agrandissements de la STEP, avant-projet Fr. 75'000.00**

En parallèle à l'ajout du traitement des micropolluants et afin de répondre aux exigences légales de rejet, la STEP doit subir un agrandissement conséquent de la filière eau et une mise à jour de la filière boues. L'étude d'avant-projet se terminera durant le 1<sup>er</sup> semestre 2023. Le budget représente une diminution de charges de l'ordre de Fr. 125'000.- en comparaison à 2022. Les études de projet se poursuivront par le biais d'un compte d'investissement.

**7206.3132.51 Etudes de protection contre les crues Fr. 30'000.00**

Des mesures de protection contre les crues de la Glâne devront être intégrées à l'agrandissement de la STEP. Afin de s'assurer d'un impact minimal sur le site historique du pont de Ste-Apolline, tout en garantissant la protection du hameau, les études doivent être approfondies en vue d'une nouvelle demande préalable auprès des services cantonaux et d'une pesée des intérêts pour le choix de la ou des mesures.

**7206.3132.55 Etudes mise à jour des clés de répartitions Fr. 20'000.00**

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A2.

**7206.4240.30 Prestations pour Swissgrid-Pronovo (-) Fr. 150'000.00**

Le nouveau moteur à gaz, installé courant 2022, produit de l'énergie électrique de manière fiable et régulière. Le budget représente une augmentation de recette de l'ordre de Fr. 30'000.- en comparaison à 2022.

**7301 Gestion communale des déchets (hors taxe)**

Le taux de couverture globale du chapitre des déchets se monte à 81,59 %.

**7301.3130.50 Taxe d'incinération des ordures Fr. 390'000.00**

Les déchets incinérables sont acheminés à l'usine d'incinération et de valorisation de la SAIDF à Posieux. La SAIDF maintiendra la stabilité de ses tarifs pour 2023. Le budget de ce poste a été fixé légèrement à la hausse pour anticiper la croissance démographique de la Commune.

**7301.3130.51 Taxe sur les déchets organiques Fr. 175'000.00**

Le budget de ce poste a été déterminé en prenant en compte les charges des années passées avec une petite



prévisions fiscales, en plus de la connaissance confidentielle de certaines situations particulières prises en compte dans les estimations ci-dessous. Il va de soi toutefois qu'il s'agit d'un exercice d'estimation difficile eu égard aux aléas conjoncturels courants doublés des incertitudes politiques en Europe de l'Est et des craintes sur l'approvisionnement énergétique.

**9100 Impôts communaux ordinaires**

**9100.4000.00 Impôt sur le revenu personnes physiques, année fiscale (-) Fr. 23'500'000.00**

La prudence reste de mise, toutefois les prévisions laissent à penser que les nouvelles habitations renforcent les recettes des impôts sur le revenu. Par conséquent, le budget de Fr. 23'500'000.- est légèrement supérieur aux prévisions du canton.

**9100.4000.30 Impôts sur les prestations en capital (-) Fr. 420'000.00**

Un nouveau barème sera introduit par le canton au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cela implique une baisse de 40 % sur ce poste.

**9100.4001.00 Impôt sur la fortune personnes physiques, année fiscale (-) Fr. 2'050'000.00**

Selon les éléments connus à ce jour, cette estimation se veut plus prudente que celle proposée par le canton.

**9100.4002.00 Impôt à la source personnes physiques, année fiscale (-) Fr. 1'200'000.00**

La tendance de ces dernières années se confirme à nouveau, à savoir que les recettes de l'impôt à la source sont à la baisse, peut-être due à l'augmentation des naturalisations ou des départs de Suisse depuis le Covid-19.

**9100.4010.00 Impôt sur les bénéficiaires personnes morales, année fiscale (-) Fr. 21'100'000.00**

La prévision a pu être affinée compte tenu des informations particulières connues à ce jour, ainsi que les variations engendrées par l'introduction de la réforme fiscale des entreprises.

**9100.4011.00 Impôt sur le capital des personnes morales, année fiscale (-) Fr. 255'000.00**

La progression de ce poste tient compte des sociétés taxées depuis l'introduction de la réforme fiscale des entreprises. Toutefois, pour mémoire, l'impôt sur le capital n'est désormais dû que par les personnes morales n'ayant pas d'impôt sur le bénéfice.

**9300 Péréquation financière intercommunale**

**9300.3622.00 Péréquation financière intercommunale Fr. 7'712'425.00**

La baisse brute de la péréquation par rapport à 2022 est de Fr. 626'739.-. Cette baisse était attendue. Le calcul porte sur les impôts principaux de 2017 à 2019, tout en tenant compte de l'indice de potentiel fiscal (IPC).

**9610 Intérêts**

**9610.3401.30 Intérêts des dettes et courtage Fr. 415'000.00**

L'effet de la crise a eu pour conséquence de retarder certains investissements. Par conséquent, des montants importants sont prévus dans les investissements en 2023, dont le coût de financement sera probablement supérieur à celui de ces dernières années au vu de la hausse des taux d'intérêts.

<b>9690</b>	<b>Patrimoine financier, non mentionné ailleurs</b>			
<b>9690.4420.00</b>	<b>Dividendes et distribution de bénéfices du PF</b>	<b>(-)</b>	<b>Fr.</b>	<b>60'000.00</b>

L'évolution des dividendes de ces dernières années est marquée à la baisse. Ce poste est composé principalement du rendement des actions de Groupe E Celsius.

<b>9900</b>	<b>Postes non ventilables</b>			
<b>9900.3010.90</b>	<b>Solde de vacances et heures supplémentaires</b>		<b>Fr.</b>	<b>20'000.00</b>

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A4.

<b>9900.4895.00</b>	<b>Prélèvement sur réserve de réévaluation du patr. Administratif</b>		<b>Fr.</b>	<b>2'300'000.00</b>
---------------------	---	--	------------	---------------------

La réserve de réévaluation du patrimoine administratif, à l'introduction des nouvelles normes MCH2, s'élevait à Fr. 37'441'847.89 au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le Conseil communal a décidé de prélever Fr. 2'300'000.- chaque année pendant 10 afin d'absorber les charges d'amortissements supplémentaires, liées au retraitement des valeurs au bilan. En effet, certains postes du bilan auparavant complètement amortis font à nouveau l'objet d'amortissements comptables. Le solde de la réserve de Fr. 14'441'847.89 a été viré à la fortune au 31.12.2021.

\*\*\*\*\*

## C. Budget des investissements

Le budget des investissements n'a, dans son ensemble, qu'une valeur informative, car il contient soit des crédits liés et des crédits de paiement, qui n'ont plus à être décidés par le Conseil général, soit des crédits d'engagements, sur lesquels le Conseil général se prononcera en cours d'année, sur la base d'un message. Ci-après, nous vous présentons les investissements par catégorie de crédits.

### 1. Crédits liés pour 2023

Les crédits liés sont imposés par une loi, un règlement ou une convention. Les dépenses budgétisées pour 2023, comprises dans les plans quinquennaux pour l'eau potable et les eaux usées sont les suivantes :

7101.5031.001	Captages (plan 2023-2027)		Fr.	0.00
7101.5031.002	Stations d'approvisionnement en eau (plan 2023-2027)		Fr.	0.00
7101.5031.004	Conduites et hydrantes (plan 2023-2027)		Fr.	1'196'000.00
7101.5031.005	Réservoirs d'eau (plan 2018-2022) :		Fr.	110'000.00
7101.5031.006	Appareils de mesure, commande et régulation (2023-2027)		Fr.	0.00
7101.6340.101	Subvention ECAB défense incendie	(-)	Fr.	5'000.00
7101.6350.101	Taxes de raccordement eau potable PME	(-)	Fr.	47'000.00
7101.6370.105	Taxes de raccordement eau potable Ménages	(-)	Fr.	12'200.00
7201.5032.101	Canalisations des eaux usées (plan 2019-2023)		Fr.	1'016'000.00
7201.5032.102	Ouvrages spéciaux install. communales (plan 2019-2023)		Fr.	121'000.00
7201.6350.201	Taxes de raccordement épuration PME	(-)	Fr.	81'900.00
7201.6370.205	Taxes de raccordement épuration Ménages	(-)	Fr.	<u>21'000.00</u>
<b>TOTAL</b>			Fr.	<b>2'275'900.00</b>
				=====

## 2. Crédits de paiement pour 2023

Les crédits de paiement concernent les investissements d'ores et déjà acceptés par le Conseil général.

0220.5200.104	Numérisation anciens permis de construire	Fr.	65'000.00
21701.5040.102	Ecole de Cormanon, étude et rénovation intérieure	Fr.	1'100'000.00
21703.5060.101	Achat mobilier Ecole de Villars-Vert	Fr.	15'400.00
3420.5030.101	Place minérale Cormanon, réfection fontaine	Fr.	41'250.00
4121.6140.100	Participation CODEMS amortissements 1 <sup>er</sup> bâtiment (-)	Fr.	303'000.00
4121.6140.101	Participation CODEMS amortissements agrandissement (-)	Fr.	691'851.10
6150.5010.009	Routes, entretien lourd PGRR-3 (2019-2024)	Fr.	785'000.00
6150.5010.099	Nomenclature chemins de mobilité douce	Fr.	45'000.00
6150.5010.103	Trans-Agglo, tronçon Grand-Clos (PI)	Fr.	1'000'000.00
6150.5010.108	Trans-Agglo, tronçon Croset-Platy	Fr.	500'000.00
6150.5010.109	Rte des Dailles / Rte du Soleil (nord), requalification	Fr.	1'120'460.00
6150.5010.114	Trans-Agglo, tronçon Avry-VsG	Fr.	1'000'000.00
6150.5010.117	Rte de Moncor, secteur Crema / Meggitt	Fr.	306'945.00
6150.5090.097	Bertigny, études PED, part de VSG	Fr.	20'000.00
6150.5090.116	Bertigny, pôle santé et activités / P+R	Fr.	110'000.00
6150.5090.120	Carrefour Belle-Croix, études, part VsG	Fr.	100'000.00
6150.6310.015	Passerelle Villars-Vert, subvention Canton (-)	Fr.	132'000.00
6220.5010.002	Chemin des Pensionnats, voie de bus	Fr.	243'300.00
6220.5010.005	Arrêts de bus, conformité LHand (1 <sup>ère</sup> étape + étude projet)	Fr.	<u>600'000.00</u>
TOTAL		Fr.	5'925'503.90
			=====

## 3. Crédits d'engagements pour 2023

Les crédits d'engagements concernent des investissements nouveaux, qui seront votés par le Conseil général lors de la présentation d'un message par le Conseil communal.

0220.5060.102	Renouvellement des unités de stockage	Fr.	170'000.00
0292.5040.102	Ancienne école, mise en séparatif (2023-2024)	Fr.	20'000.00
21702.5040.100	Ecole des Rochettes, transformation appartement concierge	Fr.	100'000.00
4121.5040.100	Résidence Les Martinets, réfection toiture	Fr.	1'300'000.00
4121.5040.102	Résidence Les Martinets, installation photovoltaïque	Fr.	900'000.00
5451.5040.100	Crèche des Dailles, transformation	Fr.	550'000.00
6150.5010.026	Rte du Petit-Moncor, requalification	Fr.	300'000.00
6150.5010.112	Rte de Cormanon, priorisation bus (ligne 5)	Fr.	500'000.00
6150.5010.120	Assainissement éclairage public	Fr.	235'000.00
6150.5060.020	Remplacement d'une balayeuse	Fr.	250'000.00
6150.5090.096	Carrefour Belle-Croix, PAD + concours MEP	Fr.	250'000.00
6220.5010.007	Arrêts de bus, conformité LHand arrêts Moncor	Fr.	100'000.00
7206.5090.015	STEP intercommunale, études pour agrandissement	Fr.	618'750.00
7206.5090.016	STEP intercommunale, études pour micropolluants	Fr.	206'250.00
7206.6190.015	STEP, part. des Communes études agrandissement (-)	Fr.	240'260.60
7206.6190.016	STEP, part. des Communes études micropolluants (-)	Fr.	80'086.85
7301.5040.001	Déchetterie, réalisation bureau et couvert	Fr.	1'095'000.00
7301.5060.020	Renouvellement d'un véhicule	Fr.	250'000.00
7610.5090.001	Plan Climat communal 1 <sup>ère</sup> génération	Fr.	400'000.00
7710.5040.001	Mur cinéraire, construction étape V	Fr.	<u>600'000.00</u>
TOTAL		Fr.	7'524'652.55
			=====

Total net du budget des investissements

Fr. 15'726'056.45

=====

Approuvé par le Conseil communal  
dans sa séance du 24 octobre 2022

Le Conseiller communal responsable des finances



Olivier Carrel

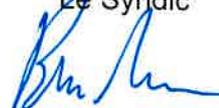
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire



Emmanuel Roulin

Le Syndic



Bruno Marmier